Marseille : quatre hommes jugés pour l’enlèvement de deux mineurs qui vendaient des stupéfiants «pour leur propre compte». Le chiffre d’affaires du point de vente des Oliviers était estimé «entre 60.000 et 80.000 euros par jour»

23/10/2025 à 22h15



Enlèvements et séquestrations avec comme toile de fond un des plus gros réseaux de stupéfiants à Marseille : quatre hommes étaient jugés jeudi pour le rapt de deux mineurs, niant les accusations dans une affaire mettant en lumière «la violence» des réseaux des quartiers Nord. Les faits remontent à l’été 2019. Dans la cité des Oliviers, au cœur d’un quartier déshérité du 13e arrondissement, un des plus gros points de deal de Marseille est démantelé par la police.

C’est un «renseignement anonyme» qui inscrit l’enlèvement dans le cadre du trafic: les deux jeunes auraient tenté de

«*doubler*» les responsables du réseau en vendant des stupéfiants «*pour leur propre compte*», a rappelé la présidente du tribunal jeudi.

La magistrate rappelle que le chiffre d'affaires du point de vente des Oliviers était estimé «*entre 60.000 et 80.000 euros par jour.*» «*Les trafiquants prennent très au sérieux les tentatives de concurrence et n'hésitent pas à recourir à des tentatives radicales pour dissuader ceux qui viennent empiéter sur leur territoire*», a-t-elle poursuivi. […]

Les prévenus, qui comparaissent détenus, nient toute implication. Le parquet a requis jusqu'à dix ans d'emprisonnement avec maintien en détention et une interdiction de séjour à Marseille pendant cinq ans. Mehdi A., 29 ans, est accusé d'avoir été au volant du véhicule. Ex-vendeur dans un magasin de chaussure, il dit avoir plongé dans le trafic en 2020 car il n'y avait «*plus d'échappatoire*», en raison de la crise économique déclenchée par le Covid. En mars 2024, la justice l'avait condamné à cinq ans de prison, le considérant comme responsable «de la filière cocaïne et MDMA» des Oliviers.

Le Figaro